

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5115/24

OBJET

ANNEXE

Copie/expédiée le 16-3-09

NOTES

Bruxelles, 16-3 1909

A M. Poinboeuf Comont
175 av. de la Forêt
Sitsfort

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, du tableau
qui faisait l'objet de votre lettre
du 18 février dernier.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Bruxelles 18 Février 1909



A Messieurs les Président & Membres
de la Commission directrice des Musées
royaux de peinture et de sculpture de Belgique
Place du Musée
à Bruxelles.

Messieurs.

J'ai l'honneur de vous soumettre un
tableau de Charles Cocumont, peintre animalier
belge, décédé à S'jorn En Rodde en Mars 1889.
Cette toile mesure 2^m de largeur sur 1,50 de haut.
et représente un attelage de bœufs en Italie.
Lorsqu'à sa valeur je ne puis vous indiquer
que celle pour laquelle elle m'a été
attribuée dans la succession, soit. Cinq
Mille francs.

Vous apprécierez si cette estimation
est exacte, dans la négative, veuillez
je vous prie, me faire une offre
formelle en rapporte entièrement à
votre jugement et j'espère que vous
voudrez bien l'admettre.

Dans l'espoir que ma demande
sera favorablement accueillie veuillez
agréer Mesieurs, l'assurance de ma
considération la plus distinguée

A. Poincaré Roumoult

175 Avenue de la forêt
Boisfort

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

5115⁺/24

Bruxelles, le 16 mars 1909.

Monsieur

Où nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Commission
directrice n'a pas été favorable à l'acquisition,
pour les collections de l'Etat, du tableau qui
faisait l'objet de votre lettre du 18 février écoulé.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra être retiré au Palais
des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre
la remise d'un récépissé accompagné de la
présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de notre considération distinguée

Le Secrétaire

Théodore Gevaert

Ne pas
Veuillez faire remettre
au porteur le tabac par
le sujet de la lettre ci-jointe
A. Gombard